

Cinq principes pour rendre durables les services d'irrigation/drainage

Henri Tardieu



Ecrire une charte sur la durabilité des services d'irrigation

- Le Cap Septembre 2000, la CIID désigne une task-force
- De longs débats montrant la grande sensibilité du thème
- Consultation des comités nationaux
- Approbation par le CEI de Moscou en septembre 2004

Considérant cinq principes cohérent avec la Stratégie de la CIID, nous, membres de la CIID proposons que les questions suivantes soient abordées dans nos pays pour rendre durables les services d'irrigation et drainage :



Principe 1 – **Transparence sur la récupération des coûts**

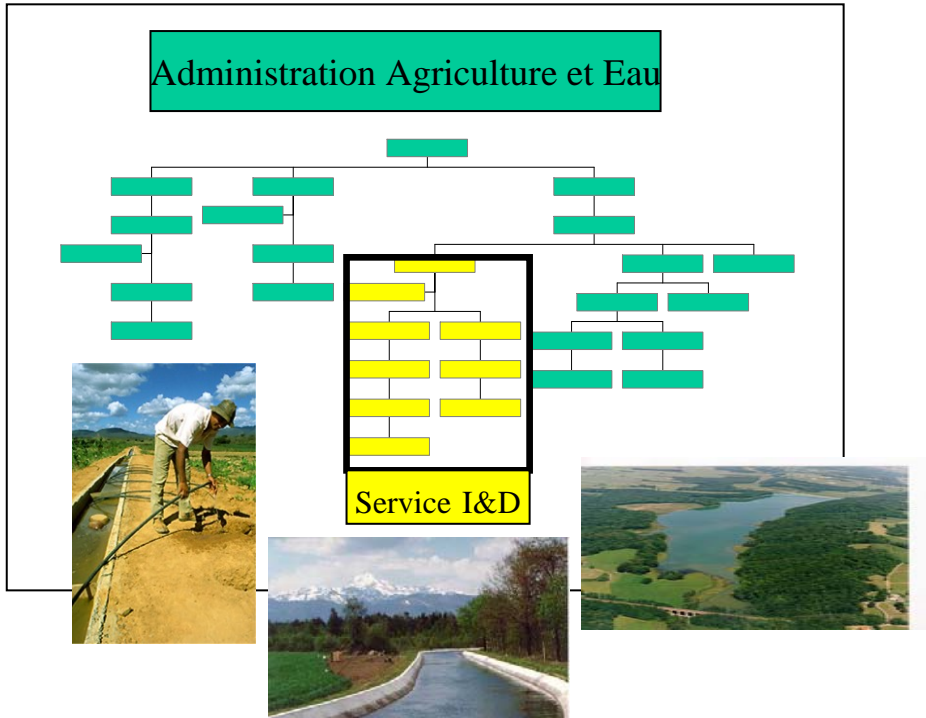
- Question 1: Identifier et clarifier le périmètre du service
- Question 2 : Identifier les bénéficiaires du service

Conseil de la TF3 : la définition du service et l'identification des bénéficiaires sont deux éléments clef de la durabilité

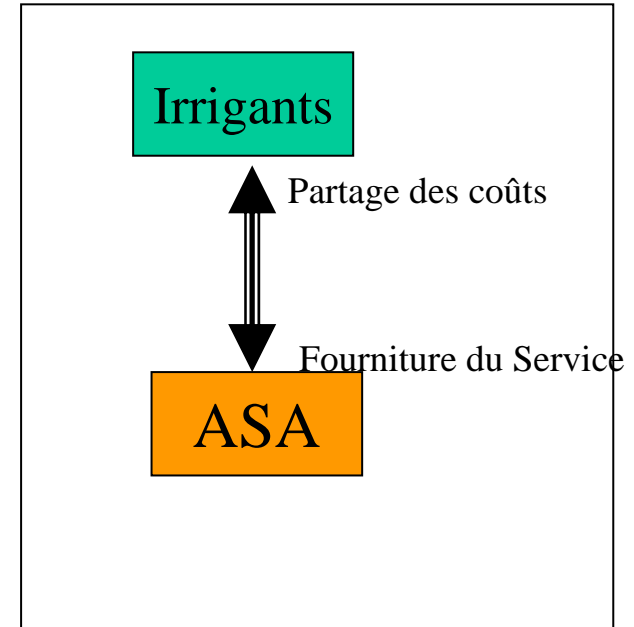
- Question 3: Identifier les relations (contrats) entre les gestionnaires du service et les bénéficiaires . Options:
 - Une association d'usagers
 - Un gestionnaire extérieur (public ou privé)

Conseil de la TF3 : sans recommander l'une ou l'autre option, il est recommandé en première étape de clarifier les relations contractuelles pour pallier les déficiences du système.

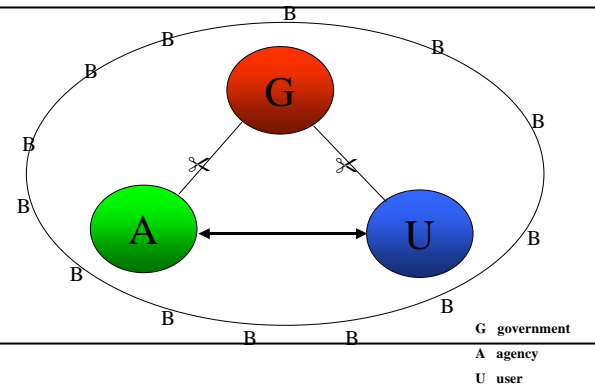
Un Service I&D bien identifié et professionnalisé



Association forte (ASA)



Association d'irrigants ou
Gestionnaire de service (public ou privé) ?
Un Tiers professionnel est nécessaire



G government
A agency
U user

Principe 2 – Pouvoir de négociation des bénéficiaires

- Question 1 : Quels lieux de négociation?

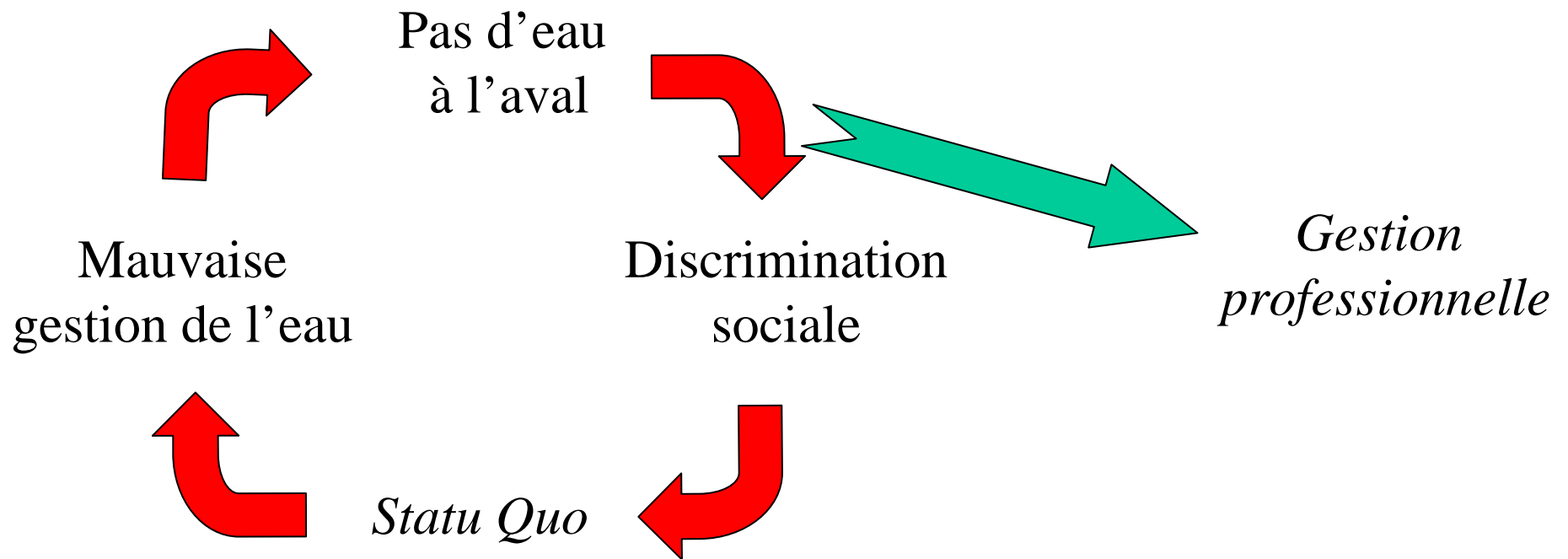


- Issue 2 : Comment traiter les forces contre l'équité?

Conseil de la TF3 : maintenir l'influence du gouvernement dans les décisions concernant le service, en ce que sa responsabilité est de représenter l'ensemble de la société et en particulier des plus faibles



Le cercle vicieux de l'irrigant aval



Principe 3 – La récupération du “coût durable”, un premier pas ambitieux

- Question 1 : Quelles démarches de progrès mises en place ?
- Question 2 : Quelles règles de priorité dans la récupération des coûts? Trois options :
 - Priorité au remboursement de la dette (option du banquier).
 - Priorité à la maintenance (option du manager)
 - Priorité au personnel d'exploitation (option social)

Conseil de la TF3 : choisir l'option 2 comme une première étape sans ignorer les deux autres options chaque pays choisissant son rythme, mais se poser la question suivante : l'argent des bénéficiaires est-il utilisé selon des règles de priorité négociées avec eux ?

- Question 3: Comment gérer les crises ?



Récupération du coût durable

*Le prix socialement acceptable ne couvre pas le coût complet;
Comment utiliser au mieux l'argent des irrigants?*

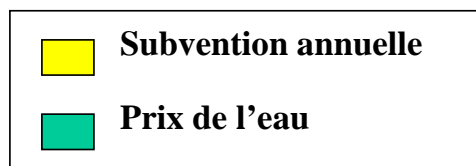
Coûts environnementaux non liés		Coûts environnementaux*	Coût complet économique
Coûts environnementaux liés à l'eau			
Coûts de la ressource*	2	Coûts financiers**	
Coûts du capital	1		
Coûts exploitation, maintenance et renouvellement	2	Coût durable	
Coût directs de gestion	3		

* Autres que internalisés ** Financier au sens des flux financiers réels comparé à la notion plus large de coût économique

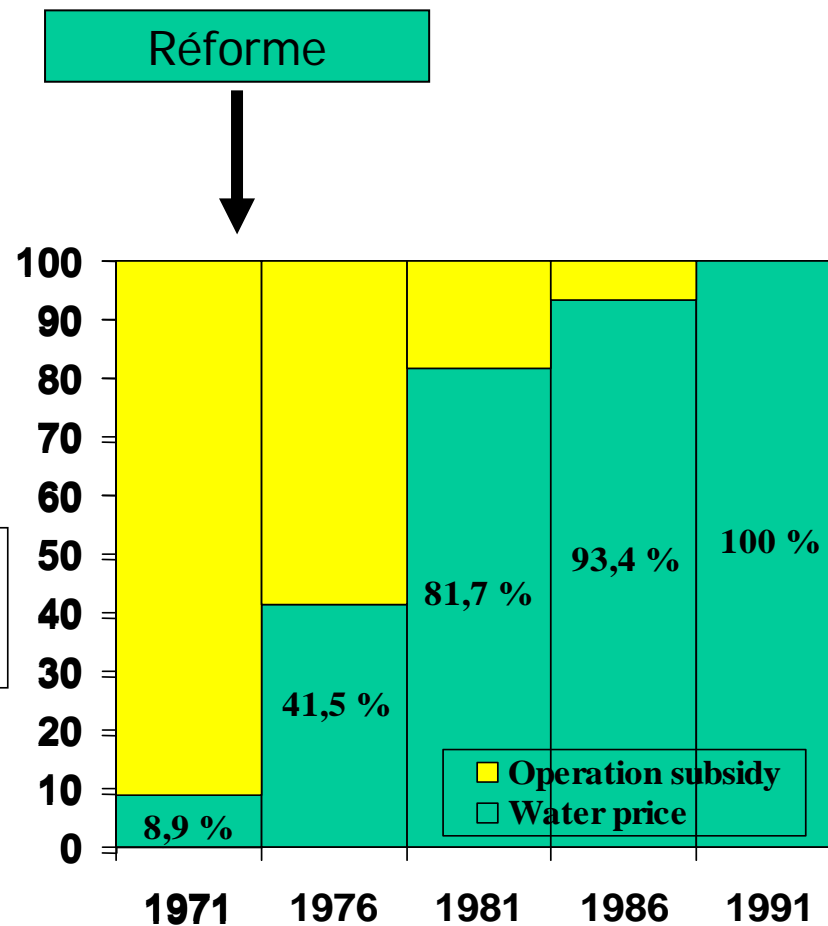
1 option du banquier 2 option du manager 3 option sociale

Comment gérer les crises?

Le processus de réforme peut prendre du temps, le cercle vertueux doit résister aux crises.



Exemple CACG France



Principe 4 – Incitation économique à la bonne gestion de l'eau

- Question 1 : Compter l'eau et mesurer les performances, une question essentielle.

- Question 2: Quelles incitations au respect des allocations?

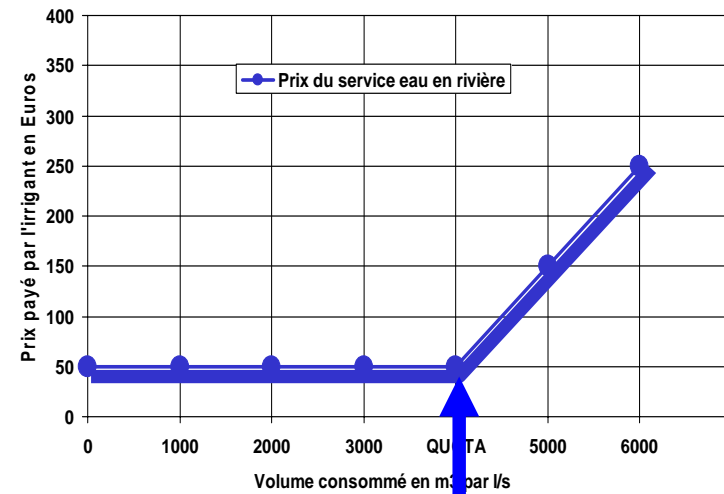
Conseil de la TF3 : n'aborder cette discussion que lorsque le service a atteint une certaine maturité car une tarification n'est réellement incitative que si elle est comprise par des agriculteurs capables en retour d'ajuster leur comportement.



Compteur
volume
débit



Tarification ou
Quota ?



Quota

Principe 5 – Séparation des politiques

- Question 1: Separation du gestionnaire et du régulateur?
- Question 2: Gestion intégrée de l'eau?
- Question 3: La politique agricole et la politique de l'eau?

Conseil de la TF3 : cette dernière question doit être mise en avant dans les discussions avec les autres secteurs de l'eau pour expliquer les complexités spécifiques à la durabilité de l'agriculture irriguée.

Finalemment... une charte commune

- La principale difficulté a été d'éliminer les questions accessoires pour se concentrer sur l'essentiel.
- Les raisons du succès : des questions et des options laissées ouvertes.
- Le défi : traiter d'économie sans réduire l'eau à un bien économique, proposer l'amélioration de la récupération des coûts sans compromettre le développement économique et le revenu des agriculteurs.

